

### **Justice : trêve de menaces !**

Les manœuvres de déstabilisation de la justice, elles, ne connaissent pas de trêve ! La version polie parle de « retenue » ou de « pause » tandis que la version outrancière recycle, dans un discours plaqué, le « gouvernement des juges », les « cabales d'Etat » et fantasmait les atteintes à la séparation des pouvoirs. Ceux qui les invoquent se croient autorisés à détourner à leur profit les principes démocratiques, non sans les dégrader sévèrement.

Rétifs à l'égalité devant la loi, certains membres de la classe politique prétendent se construire une immunité pénale et c'est par l'intimidation qu'ils veulent l'imposer. Que l'autorité judiciaire ose faire son travail, enquêter sur les infractions à la loi pénale qui lui ont été dénoncées, constitue pour eux un crime de lèse-candidat.

Au mépris affiché pour la justice viennent de s'ajouter des menaces édifiantes : après avoir refusé de se rendre à sa convocation, Marine Le Pen promet, si elle accédait au pouvoir, de demander des comptes aux policiers et aux juges en guise de représailles.

En démocratie, la loi est la même pour tous et l'autorité judiciaire est chargée de son application, en toute indépendance, dans le respect des règles procédurales et des droits de la défense. N'en déplaise à certains, la séparation des pouvoirs n'est pas l'impunité organisée au profit des élus et de ceux qui aspirent à l'être.

Ces attaques délétères contre la justice et la démocratie doivent cesser : il est grand temps que la retenue change de camp.